



L'installation en agriculture, entre passion et réalisme

L'installation en agriculture est un enjeu économique crucial, puisque du nombre de nouveaux agriculteurs dépend l'avenir de filières entières. Dans le contexte démographique actuel, marqué par le départ à la retraite d'un agriculteur sur deux dans les dix ans, c'est même un défi, y compris dans une région comme la Bretagne abonnée aux meilleurs taux français de renouvellement des agriculteurs.

Les raisons de ce dynamisme breton sont historiques et peut être aussi culturelles, liées à la densité du tissu agricole et à un esprit d'entreprendre particulièrement vif. Mais l'installation en agriculture se nourrit d'abord des aspirations très personnelles de celles et ceux qui en font le projet. Les nouveaux futurs agriculteurs sont aujourd'hui et plus que jamais volontaires et passionnés. Il ne s'agit plus de prendre le relais d'un père mais bien de créer son entreprise agricole, nouvelle, différente et en phase avec les réalités d'aujourd'hui. Ce pari là est osé, mais il est aussi très bien balisé. Les accompagnements sont nombreux, les aides sont accessibles moyennant le respect de certaines règles et une préparation assidue de son projet.

Coordination du dossier

Marie-Isabelle Le Bars et Valérie Lavorel
(chambre d'agriculture de Bretagne)
avec Paul Jegat et Julie Sarrazin (Terra).

Rédaction

- Chambres d'agriculture de Bretagne : Marie-Isabelle Le Bars, Valérie Lavorel.
- Terra : Claire Le Clève, Emmanuelle Le Corre, Chantal Pape, Arnaud Marlet, Paul Jegat.

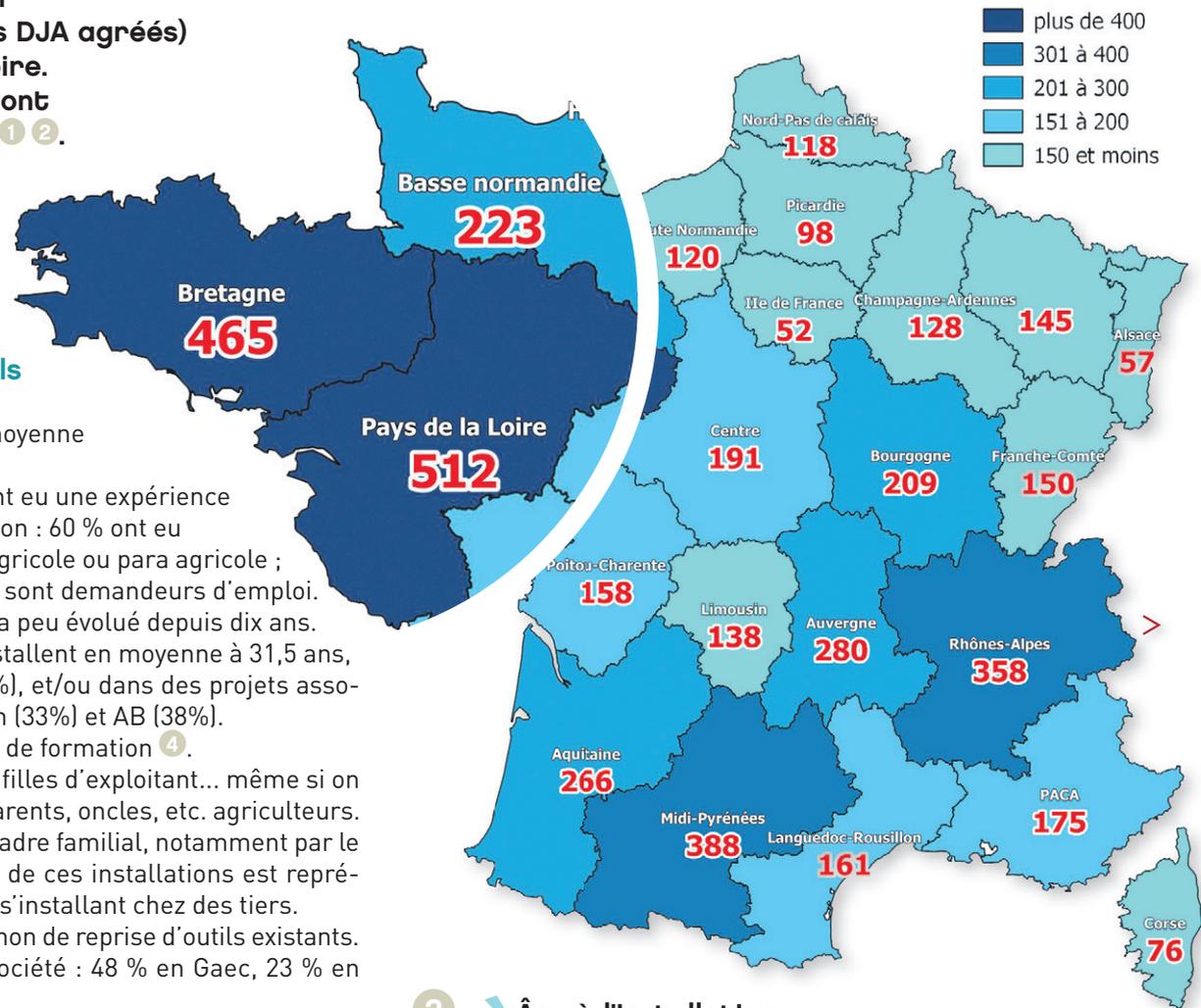
Les tendances de l'installation aidée 2017

2017, le maintien d'une bonne dynamique d'installation, malgré un contexte tendu. La région Bretagne maintient son 2nd rang national avec 465 installations (dossiers DJA agréés) en 2017, après les Pays de la Loire. Au niveau national en 2017, ce sont 4553 projets qui ont vu le jour ① ②.

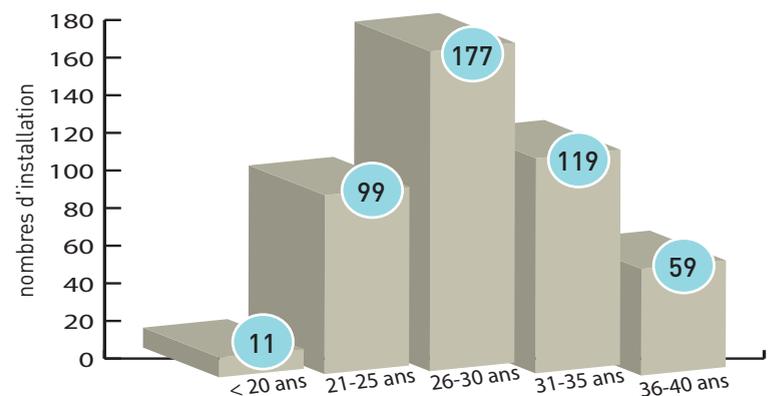
Une grande diversité des profils et des projets d'installation

- On s'installe à tout âge : avec une moyenne de 29,6 ans ③.
- La plupart des porteurs de projet ont eu une expérience professionnelle avant leur installation : 60 % ont eu un emploi salarié dans le secteur agricole ou para agricole ; 12 % dans un autre secteur et 17 % sont demandeurs d'emploi.
- 23,7 % de femmes, une donnée qui a peu évolué depuis dix ans. De façon plus qualitative, elles s'installent en moyenne à 31,5 ans, souvent en production laitière (35 %), et/ou dans des projets associant vente-directe, transformation (33%) et AB (38%).
- Une légère augmentation du niveau de formation ④.
- 31 % d'entre eux ne sont pas fils ou filles d'exploitant... même si on retrouve très souvent des grands-parents, oncles, etc. agriculteurs.
- 37 % des installations se font hors cadre familial, notamment par le remplacement d'associés. Un tiers de ces installations est représenté par des enfants d'exploitants s'installant chez des tiers.
- 15 % sont des projets de création et non de reprise d'outils existants.
- 71 % des installations se font en société : 48 % en Gaec, 23 % en EARL et 29 % en individuel.
- La surface moyenne à l'installation est de 77 ha ⑤. Cette moyenne est plus faible que les années précédentes (85 ha), en lien avec une forte proportion de projets hors-sol (porcs, volailles) et le maintien des petits projets à haute valeur ajoutée. Cette moyenne recouvre de fortes diversités, fonction des productions et des systèmes ⑥.
- Les modes de valorisation encore en développement en 2017 : 30 % en AB, 23 % avec vente direct, 11 % avec atelier de transformation.

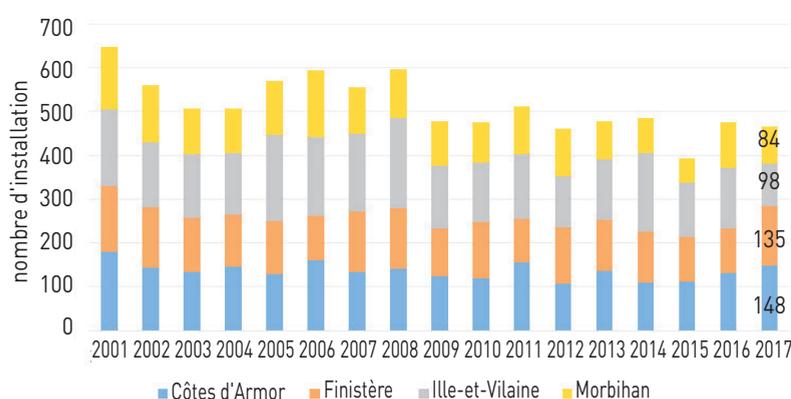
① → Nombre d'installations aidées en 2017



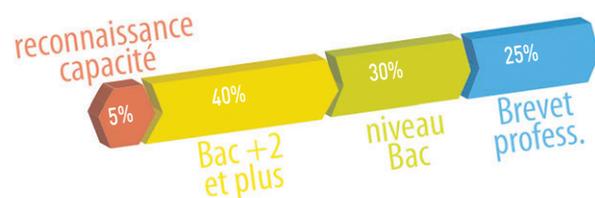
③ → Âge à l'installation



② → Évolution installations aidées en Bretagne

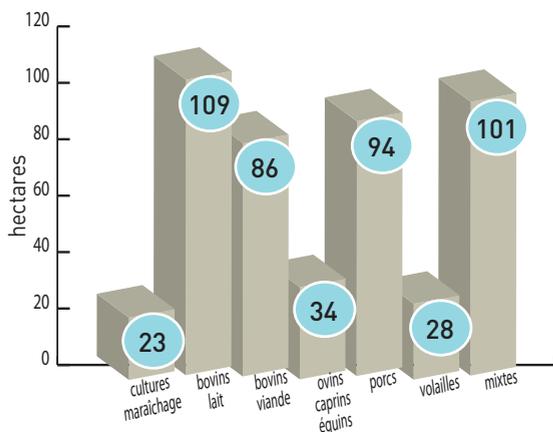


④ → Une légère augmentation du niveau de formation

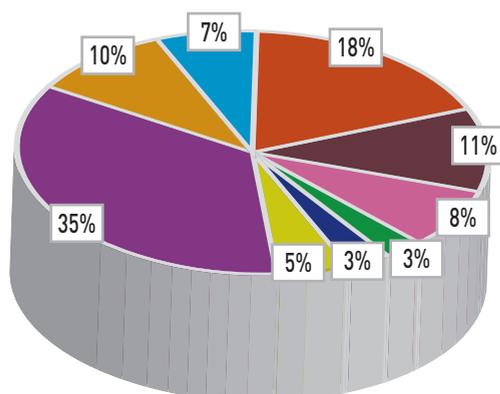


en Bretagne

5 → SAU moyenne par production



6 → Productions : une large palette



→ PRATIQUE

Pour en savoir plus : www.eoloas.net ou demandez la brochure : **Création - Reprise - Transmission des exploitations agricoles - Les Chiffres clés - Bretagne 2017 - Chambre régionale d'agriculture de Bretagne.**



Diversité des projets et accompagnement personnalisé

2017 montre à nouveau une belle dynamique d'installations avec 465 projets présentés devant les quatre CDOA de Bretagne, et 570 projets professionnels 3P⁽¹⁾ finalisés, bénéficiaires de la DJA ou non.

Les tendances se maintiennent avec une grande diversité de profils de porteurs de projet et de projets, dans les productions, systèmes et stratégies de valorisation... Un élément notable en 2017 : la progression des installations en agriculture biologique, avec 30 % des installations, dans des projets avec transformation et circuits courts mais également dans les grandes filières en lait, porcs et volailles.

Nous portons plus que jamais l'ambition de garder une agriculture nombreuse, renouvelée et des chef(fe)s d'entreprise épanoui(e)s dans leur vie professionnelle.

Dans le contexte actuel, la stratégie d'entreprise, la gestion des risques et les capacités d'adaptation des personnes et des outils sont déterminantes pour la réussite des installations.

C'est ce qu'apporte le dispositif d'accompagnement porté par les chambres et leurs partenaires et proposé à tous les porteurs de projet. Le taux de satisfaction de 88 % témoigne que nous avons su faire évoluer les accompagnements pour répondre au mieux aux besoins. L'apport de compétences, l'échange et la confrontation des projets entre les futurs chefs d'exploitation permettent d'enrichir chacun et valorisent le collectif et la diversité.

Les formations proposées dans ce cadre, sont un véritable investissement pour l'avenir de nos agriculteurs, et c'est pourquoi Vivea (fonds de formation professionnelle agricole) les financent, témoignant de la solidarité des agriculteurs pour les nouveaux entrants.

C'est une chance que nous envient les autres secteurs d'activités.

Avec une complexité croissante des projets, des montants engagés souvent importants, nous insistons sur la nécessité pour les futurs installés d'anticiper les démarches, et de prendre le temps de la réflexion et de la professionnalisation... un an à 18 mois pris en amont permet de s'appuyer sur une étude prévisionnelle réfléchie et solide et de gagner du temps et de la sérénité en post-installation.

Dans le cadre de leurs missions, les chambres d'agriculture préparent les contrôles des engagements liés à la DJA, ceci avec un souci de prévention et d'accompagnement des nouveaux installés. Les retours sur les installés en 2009 et 2010 montrent des taux de pérennité de l'ordre de 98 %. Ce chiffre témoigne de la réussite des projets accompagnés et constitue une évaluation positive du dispositif.

Nous portons le dispositif d'accompagnement comme un gage de réussite d'un métier qui sait s'adapter et, plus que jamais, est un métier d'avenir.



➤ Danielle Even, présidente de la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor.

(1) 3P : plan de professionnalisation personnalisé.

Vrai-Faux sur l'installation et sur

1/ Il n'y a plus d'installations, plus personne ne veut s'installer.

- Vrai Faux

Réponse Faux.

La Bretagne fait partie des régions qui installe le plus. En 2^{de} place derrière les Pays de la Loire, ce sont environ 480 porteurs de projet/an qui s'installent depuis une dizaine d'années. Près de 2 000 personnes manifestent leur envie de s'installer en Bretagne et plus de 900 démarrent un projet de professionnalisation. L'agriculture bretonne attire toujours. Tous ne passeront pas du projet à la réalité : manque de maturité, de terres ou de financements, les raisons en sont multiples.

2/ Le PPP, c'est :

- 1 Un parcours de santé
- 2 Le plan de professionnalisation personnalisé
- 3 Le paradis des porteurs de projet
- 4 Le parcours du combattant

Réponses 1, 2 et 3.

Le PPP ou plan de professionnalisation personnalisé est un plan de formation, proposée à tous celles et ceux qui souhaitent s'installer en agriculture, quels que soient leur profil, âge, diplôme, qu'ils demandent les aides à l'installation ou non. Chaque année, en Bretagne, ce sont plus de 900 porteurs de projet qui réalisent leur PPP. Il permet d'appréhender l'ensemble des compétences nécessaires aux futurs chef(fe)s d'entreprise en agriculture aujourd'hui. Depuis 2009, il est adapté aux besoins spécifiques de chacun, en fonction de son expérience et de son projet. La complexité administrative ressentie est liée à la démarche d'installation (autorisation d'exploiter notamment) et aux demandes d'aides (DJA, PCAEA), qui comportent de forts taux d'aides européennes. La DJA comporte 80 % de Feader.

3/ Pour exploiter des terres, il est nécessaire de :

- 1 Savoir conduire un tracteur
- 2 Avoir des autorisations d'exploiter
- 3 Avoir un bail ou un titre de propriété sur des parcelles

Réponses 2 et 3.

C'est comme conduire une voiture, pour cela, il faut une voiture et un permis. Posséder ou louer de la terre ne suffit pas. Les autorisations d'exploiter sont à demander à la DDTM, service contrôle des structures. Le SDREA (schéma directeur régional des structures agricoles) fixe notamment les nouvelles orientations du contrôle des structures agricoles souhaitant s'installer ou s'agrandir ainsi que les opérations soumises à autorisation préalable d'exploiter. Il définit les priorités à observer en cas de demandes concurrentes pour la reprise des parcelles agricoles libres.

L'autorisation d'exploiter donne le droit de retirer un revenu de l'exploitation d'un cycle végétal ou animal.

Elle permet notamment de protéger le foncier agricole à vocation professionnelle.

L'installation est la quatrième priorité sur les dix définies par le SDREA (derrière celle du repreneur en place jusqu'à l'atteinte de l'équilibre structurel de son exploitation, la réinstallation...).

4/ Pour bénéficier de la DJA, il faut :

- 1 La capacité professionnelle agricole
- 2 Un PPP validé
- 3 Avoir entre 18 et 40 ans
- 4 Avoir un projet viable
- 5 En avoir envie

Toutes les réponses sont bonnes.

Parmi les 700 installés de moins de 40 ans, environ 75 % d'entre eux réunissent les conditions et demandent la DJA. L'obtention de la DJA permet d'accéder au statut JA, avec ses avantages et ses engagements (voir encadré).

5/ Si je m'installe sans les aides, je n'ai pas besoin de faire un PPP.

- Vrai Faux

Réponse vrai.

On peut s'installer sans faire de PPP. C'est pourtant possible et conseillé ! La professionnalisation est un gage de réussite. 88 % des stagiaires sortent satisfaits de leurs formations. Le PPP permet de se poser les bonnes questions sur son projet, on réinterroge sa stratégie. Cela permet d'échanger avec d'autres, avec des professionnels et de rencontrer des conseillers spécialisés. Le projet est exploré dans toutes ses dimensions : économique, technique, humaine, environ-

Que fait-on dans le PPP ?

Le PPP comprend à minima la formation dite "le 21 heures", un stage de réflexion sur la création ou reprise d'entreprise. Les objectifs de ce stage sont définis au plan national par le ministère pour trois ans. Toutes les personnes qui ont un projet agricole et qui veulent être éligibles aux aides doivent le faire.

Le porteur de projet et le conseiller compétence inscrivent dans ce plan un programme à la carte. Un socle commun est cependant recommandé : la gestion prévisionnelle. Il est important que les futurs installés comprennent les leviers qu'ils ont pour piloter leur exploitation, qu'ils maîtrisent leurs marges de manœuvre technico-économiques. C'est l'occasion de revenir sur des notions de bases : EBE, marge... et de chiffrer leur projet d'installation sur quatre ans.

Si les futurs installés sont en filière courte et qu'ils créent un atelier, ils ont à réaliser une étude de marché pour leur étude prévisionnelle

à l'installation. Des formations sont proposées pour acquérir la méthodologie. Il existe toute une offre diversifiée et à la carte en fonction des besoins : juridique, fiscal, technique, environnement, organisation du bureau, l'embauche d'un salarié, etc.

Un accent est aussi mis sur les aspects sociétaux et relations humaines. Les montages liés aux installations en société sont complexes. Il est important que les porteurs de projet comprennent la portée de leurs engagements et l'étendue de leurs responsabilités. Cela se traduit dans des outils qui permettront ensuite de réguler (règlement intérieurs, statuts). Les modules proposés peuvent durer jusqu'à trois journées. Cela peut paraître long, surtout quand il faut venir avec ses associés. Pourtant, c'est peu face aux enjeux que représente la bonne entente entre les associés. Partir sur de bonnes bases et redéfinir le projet avec le nouvel entrant est une force pour l'entreprise.

l'accompagnement



nementale. Et les partenaires (financiers notamment) le demandent généralement, comme un gage de sécurisation du projet.

6/ J'ai plus de 40 ans.

- 1 Je n'ai plus droit à rien
- 2 Je peux quand même être aidé
- 3 Je n'ai pas le droit de m'installer

Réponse 2.

Même si vous avez plus de 40 ans, vous pouvez faire un PPP, ouvert à tous. Il existe un dispositif d'aide du conseil Régional pour les 40-50 ans ayant un diplôme agricole de niveau agricole de niveau IV, (aide de 6 000 €), mais aussi d'autres collectivités. Les conditions sont généralement les mêmes que la DJA : avoir un 3P et une étude montrant la viabilité du projet.

7/ Ce n'est pas intéressant de demander les aides, cela coûte plus que cela ne rapporte et il y a un risque fort de devoir les rembourser.

- Vrai Faux

Réponse Faux.

La DJA a été revalorisée depuis juillet 2017, en compensation de l'arrêt des prêts JA. Son montant est calculé grâce à une grille de modulation, comprise entre 12 000 et 24 000 €, avec une moyenne de 20 000 €. Agriculture biologique, hors cadre familial, adhésion à une Cuma, à un groupe de développement, avec développement de circuits courts et investissement supérieur à 100 000 € sont autant de critères qui permettent d'accéder à des majorations. Au-delà de l'aide, elle donne accès au statut JA (voir encadré).

La PAI, les entretiens avec des conseillers sont gratuits. L'accès à la formation est facilitée avec un tarif préférentiel de 2 €/h.

En cas de non-respect des engagements, un remboursement peut être demandé par l'administration. Aujourd'hui, les installés ayant un revenu disponible agricole inférieur à un Smic ont pu bénéficier de dérogation préfectorale. La chambre d'agriculture propose la réalisation d'avenants aux PDE en cas d'évolution du projet. Cela permet de retravailler le projet et de mettre les PDE en conformité. Les nouveaux installés concernés par les remboursements sont ceux qui ont cessé leur activité (2% environ), ceux qui n'ont pas fourni les pièces nécessaires au contrôle, et ceux qui ont un revenu disponible agricole supérieur à trois Smic (soit environ 10%).

Engagements et avantages du statut "jeune agriculteur"

L'obtention de la DJA⁽¹⁾ (dotation jeune agriculteur), au-delà de l'aide en elle-même, donne accès au "statut jeune agriculteur", c'est-à-dire à un certain nombre d'avantages fiscaux, d'accès à l'investissement et à la terre.

Les engagements

- Être affilié à la MSA en tant que chef d'exploitation, avec une dimension au moins équivalente à la surface minimum agricole, dont la valeur est spécifique à chaque production. Pour les projets de surface inférieure (en transformation et/ou circuit court par exemple), le temps de travail peut être pris en compte (minimum 1 200 h/an).
- Respecter le schéma directeur régional des structures en demandant les autorisations préalables d'exploiter.
- S'inscrire au centre des formalités des entreprises.
- Être agriculteur pendant quatre ans.
- Tenir une comptabilité de gestion pendant la durée d'engagement.
- Réaliser son projet conformément au plan d'entreprise et informer l'autorité compétente des changements intervenant dans la mise en œuvre du projet.
- Respecter les conditions liées aux modulations du montant de la DJA.
- Effectuer les travaux de mise en conformité des équipements dans un délai de deux ans.

Les avantages du statut "jeune agriculteur"

- La dotation jeunes agriculteurs : la DJA est une aide à la trésorerie, versée en deux fois, calculée grâce à une grille de modulation régionale, en moyenne de 20 000 €, variant entre 12 000 et 24 000 €.
- Les aides fiscales : abattement fiscal les cinq premières années :
 - de 100 % l'année de versement de la DJA,
 - de 50 % sur les bénéfices agricoles des jeunes agriculteurs sur les quatre années suivantes.
- Dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti.

Ce statut permet également l'accès à la priorité 4.2 installation, du schéma des structures et à d'autres aides et accompagnements : stages de parrainage dans le cadre du programme Aita (accompagnement installation transmission en agriculture), aides de certaines collectivités...

(1) Rappel : depuis la nouvelle réglementation de 2015, applicable pour tous les installés depuis 2015, pour être éligible à la DJA, il faut avoir entre 18 et 40 ans, avoir la capacité professionnelle (diplôme niveau IV agricole minimum), avoir validé un 3P, ne pas avoir été installé et présenté un plan d'entreprise montrant la viabilité du projet à quatre ans (revenu disponible compris entre un et trois smic).



À 40 ans, l'ancien responsable

"Je suis venu à ce métier parce que je pense que c'est un métier d'avenir, de valeurs et de sens. Il faut conduire une exploitation comme un entreprise". À 40 ans, après une longue carrière de responsable commercial dans le secteur du pneumatique et de l'entretien automobile, Yann Charton, a rejoint les deux associés du Gaec laitiers des Prés, à Berric (56). Un parcours atypique et des apports de compétences qui font de lui un associé précieux.

Bac C en poche et un contrat de qualification chez Michelin, il a enchaîné 14 ans de carrière commerciale chez le géant bibendum, sept déménagements... Puis huit années comme responsable de secteur avec huit magasins dans son portefeuille... Est-ce la pression commerciale, ou ses multiples casquettes de responsable des ressources humaines, du commercial, des achats et des magasins qui ont eu raison de sa motivation ? Toujours est-il qu'en 2014, à l'âge de 40 ans, Yann Charton s'est souvenu de ce qu'il s'était dit, "je m'installerai un jour en lait". Fidèle à son aspiration, le petit-fils d'agriculteur s'est lancé. Il a tout d'abord passé un Bac CGEA (conduite et gestion des exploitations agricoles) par correspondance en 2014, "de 5h à 7h, le matin", tout en poursuivant son activité. L'année précédente, en 2013, "je m'étais rapproché de la chambre d'agriculture du Morbihan. J'avais rencontré Laurence Chèze qui gère le RDI (répertoire départ installation) sur le secteur de Ploërmel. Je me suis inscrit en tant que demandeur. Je n'étais pas pressé, j'étais en poste, mon P-DG était au courant. Je n'avais pas de pression". Mais il avait un impératif, conserver son lieu d'habitation et les commodités qui y sont liées, pour sa famille.

Se donner le temps d'intégrer un projet de vie global

"Je cherchais une exploitation laitière en association et proche de Sérent".



➤ Yann Charton, a rejoint les deux associés du Gaec laitiers des Prés, à Berric.

De son côté, le Gaec des Prés, à Berric, devant faire face au départ à la retraite d'un de ses associés en 2015, s'intéresse dès 2014 au RDI. "Ils m'ont repéré. Je les ai rencontrés". Yann de passer alors pour "une bête rare, qui a travaillé à l'extérieur et fait de la gestion et du management". Et ça tombe plutôt bien. "La personne que je remplace gérait toute la partie administrative, les finances...". Yann propose une journée d'essai qui évolue en stage de Bac pro, intéressants pour tous. Les associés du Gaec, Anthony Rouillé, 47 ans, et Gilles Le Pironnec, 48 ans, en sont convaincus, Yann doit les rejoindre. Et la contrainte de ne pas pouvoir quitter mon précédent poste avant juin 2015 se transforme en aubaine. "Avec les stages, nous avons appris à nous connaître et j'ai pu bénéficier de la transmission et des connaissances du cédant. Un an de travail en commun avant de prendre la décision de l'installation". De quoi confronter les personnalités à des situations diverses "et de s'assurer qu'on s'installe pour les mêmes rai-

sons, avec les mêmes objectifs de vie". Fort de son expérience en gestion du personnel, il sait l'importance "de l'intégration, de la préparation à un poste..., de se donner le temps". Autre aspect fondamental, "dans un projet comme celui-ci, il faut que la famille soit O.K. Il y a beaucoup de changements, la situation financière change complètement, l'organisation, le regard des autres... Il faut qu'elle soit partante, sinon, il y a un risque majeur d'échec".

Bagage professionnel et pilotage d'entreprise

Et Yann Charton de racheter "en confiance et en toute connaissance de la situation", les parts sociales de son prédécesseur. Le 1^{er} septembre 2015, il pose ses valises professionnelles au Gaec des Prés, conforté dans son choix par l'intérêt de chacun "pour des compétences croisées et de l'apport de nouveaux profils qui enrichissent tout le monde". Et c'est sur la gestion et l'organisation qu'il imprime sa patte. "Un coût de revient, un plan de trésor-

commercial s'installe en lait

rière, une gestion des fournisseurs et une relation avec eux très différente de ce qui se pratique dans ce milieu". Car Yann vient d'un autre monde, "hyper concurrentiel. La confiance s'instaure par des actes, l'obligation de résultats est poussé à l'excès chez moi. On travaille sur devis uniquement", avoue-t-il. Il introduit un plan de trésorerie à six mois, là où il n'y en avait pas et un plan prévisionnel d'investissement sur deux ans, "pour pouvoir se projeter". À l'époque, "tout le monde était euphorique avec la fin des quotas. Je ne comprenais pas en quoi ça allait tirer les prix vers le haut". Et si son projet d'installation se double sur papier d'un projet de nouveau bâtiment avec robots pour le Gaec, avec accord bancaire en prime (pour 900 000 euros), lui approfondit l'étude sous tous ses aspects, participe à une session Trésolait avec la chambre d'agriculture, rejoignant finalement l'avis de son associé Gilles le Pironnec. "Quand j'ai vu les emprunts et le risque, je me suis demandé on va faire ça pourquoi ? Du confort mais si c'est pour se mettre en difficultés !". Alors les associés changent vite de fusil d'épaule, revoient à la baisse les investissements, aménagent un deuxième couloir dans la salle de traite pour le retour, installent de nouvelles griffes plus légères de 700 g par poste de traite, achètent un taxi-lait, se dotent d'un robot repousse fourrage pour la table d'alimentation dont le sol est refait... "On a aménagé pour de meilleures conditions de travail en investissant 100 000 euros. Avec le recul et le manque de visibilité, on

Sans cadre partagé, les problèmes peuvent vite arriver



se dit qu'on a bien fait", relève ce gestionnaire.

Organisation du travail et règlement intérieur

"Sans cadre partagé, les problèmes peuvent vite arriver". Fort de cette conviction mûrie par l'expérience acquise avant d'entrer dans le Gaec, Yann Charton propose à ses futurs associés de revoir en profondeur le règlement intérieur. "Ils ne prenaient quasiment pas de vacances, subissaient une astreinte importante, je ne pouvais pas faire subir cela à ma famille". Chacun a défini les tâches qui lui sont propres sur l'exploitation avec la polyvalence nécessaire au bon fonctionnement des postes. Chacun bénéficie d'au moins trois semaines de vacances à l'année. Une réunion hebdomadaire est instaurée. "Au début, ça a été un peu compliqué, mais très vite, elle s'est imposée", dit-il. Les tâches sont désormais anticipées, cadrées et organisées. Les week-ends ont également été définis, un de repos complet toutes les trois semaines plus une demi-journée de repos par semaine et une journée complète entre les week-ends d'astreintes. "Pour moi c'était des préalables. Et aujourd'hui, tout le monde y trouve son compte pour sa vie familiale, personnelle ou ses responsabilités extérieures".

Un agriculteur heureux

Deux ans et demi après son installation, l'outil des associés n'a pas été déséquilibré. Il tourne bien, fort de ses 150 ha et 120 vaches. Un outil saturé à 1,1 million de litres de lait,

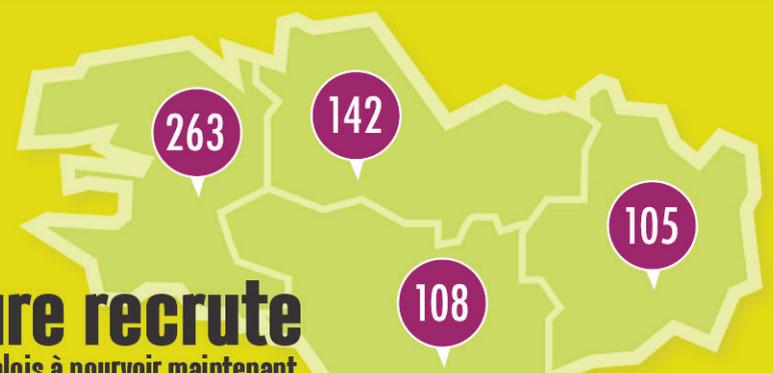
sans risque financier et fonctionnant en Cuma intégrale. "On sait qu'on ne tiendra pas 20 ans mais les annuités vont descendre. Cela permet de voir venir". Et un joli bilan : "Il n'y a pas eu de clash, on est toujours là, heureux, avec des projets et la fierté de se dire qu'on n'a pas connu deux années très difficiles, sans grosse casse", analyse Yann Charton. Il pense que la profession agricole est "un tantinet corporatiste, elle a vécu trop longtemps en vase clos et voudrait voir le monde tel qu'il était il y a 30 ans !", pointe-t-il avec une once de provocation. "Mes collègues agriculteurs pensent peut-être que ce secteur est le seul en difficulté. Mais dans tout secteur concurrentiel, c'est terrible et l'agriculture est rentrée dans ce monde. C'est le marché qui détermine le prix", constate-t-il, pragmatique. Et il est tout aussi persuadé "qu'il y a des voies, un vrai collectif à réinventer". Un monde où l'on peut "s'épanouir à partir du moment où l'on s'ouvre sur l'extérieur", insiste-t-il soulignant que "dans une société des 35 heures, voire 32, celle des RTT et du loisir, l'organisation du travail et la main-d'œuvre ne sont pas assez intégrées dans les exploitations". Lui pense même que "c'est la première limite, avant le financement. Ça rentrait dans ma réflexion de l'installation", pointe cet agriculteur heureux et qui n'hésite pas à le dire.

Propos recueillis par **Claire Le Clève**



Association
Emploi
Formation
en Agriculture
anefa.org

AEF
Bretagne





www.anefa-emploi.org

L'agriculture recrute

618 offres d'emplois à pourvoir maintenant

Faites-vous remarquer ! www.anefa-emploi.org

Côtes d'Armor / 02 96 79 22 40
 Ille-et-Vilaine / 02 23 48 29 45
 Morbihan / 02 97 46 22 14
 Finistère (Brest-Quimper) / 02 98 64 67 96
 Finistère (Morlaix-Carhaix) / 02 98 29 12 60

Stage 21 h, l'échange en groupe sert la réflexion et l'ouverture

Le stage 21 h est un module obligatoire du plan de professionnalisation personnalisé 3P. Plus qu'un passage obligé, il est conçu comme un temps de réflexion dans lequel le groupe est amené à jouer un rôle de premier plan.

Parce que le stage 21 heures dans le parcours à l'installation est obligatoire, il est souvent considéré comme une contrainte par les porteurs de projet. *"Dans le nouveau schéma régional des structures, il intervient dans l'attribution des critères de priorité"*, confirme Magalie Lemoine, conseillère compétences PPP et responsable de stage à la chambre d'agriculture de Bretagne à Plérin (22). La conseillère atteste qu'au-delà de son caractère obligatoire, le stage 21 h est en réalité une étape clé de la préparation à l'ins-

Le 21 heures, un temps de réflexion pour lever la tête du guidon



> Magalie Lemoine, conseillère compétences 3P et responsable de stage 21 h.

réalisée, il faut un projet cohérent avec ses attentes", explique Magalie Lemoine. Un scan est mené et pour y parvenir le groupe sert de support. Le groupe échange, interagit, pose des questions... Et plus les projets et les profils sont variés et plus la mayonnaise a de chance de prendre. *"Toute cette diversité est enrichissante. Entre eux, ils s'apportent beaucoup"*.

Des échanges constructifs

C'est cette expérience qu'Ophélie Latouche a vécue pendant son stage 21 h en janvier dernier alors qu'elle bouclait son projet d'installation individuel. Son parcours d'installation "atypique" est alors mené tambour battant entre septembre 2017 et février 2018. En effet, cette ancienne aide à domicile âgée de 35 ans, décide de se reconvertir sans bagage, ni expérience de la production agricole quand l'opportunité de reprendre un poulailler de 8000 poules reproductrices en contrat avec un couvoir se présente près de chez elle sur la commune Le Mené (22). *"Même si mon projet était bien avancé, il y a eu un tas de questionnements. C'était très intéressant. Le groupe - composé de profils très divers - a très bien fonctionné avec des échanges et des regards toujours positifs sur nos projets. On s'est apporté beaucoup mutuellement"*. Échanges et questions apportent de l'eau au moulin. Ophélie, par exemple, a réalisé qu'elle n'avait pas inclus dans son projet une alarme à distance. L'autre aspect des choses est que le stage a permis à la jeune femme de mieux cerner les personnes ressources. *"Si mon projet ne marchait pas, je sais maintenant qui sont mes interlocuteurs avec qui je peux discuter. Je me dis que je ne suis pas toute seule, qu'il y a un accompagnement"*, dit Ophélie Latouche, qui entamera dans quelques temps une formation BPREA. Enfin, la mayonnaise a tellement bien pris que les porteurs de projets ont échangé leur numéro de téléphone en fin de stage. *"Nous étions un super groupe avec 14 cerveaux qui marchaient bien"*.

Objectif cohérence

Le stage 21h, dans ses grandes lignes, a pour but d'encourager une vision globale du futur projet d'installation et de montrer l'importance de la cohérence des choix. Le but est bien évidemment d'aboutir à un projet le plus résilient qui soit. La chambre d'agriculture de Bretagne est le centre de formation agréé, labellisé par la préfecture de région. Pendant les trois journées organisées de façon non consécutives, cinq modules se succèdent avec les démarches pour la création ou la reprise d'entreprise (réflexion personnelle, aspects réglementaires et administratifs) ; la gestion des risques et la résilience des systèmes ; le facteur humain du projet ; l'approche agro-écologique/agro-biologique et un regard croisé des projets (confrontation du projet devant les pairs et/ou professionnels).



tallation. Le prouvent les appréciations des bilans d'évaluation : *"Sur 94 stages réalisés entre janvier 2015 et janvier 2017 en Bretagne, 85 à 97% des stagiaires sont satisfaits, voire très satisfaits"*. Dans le parcours à l'installation, il est recommandé que le stage 21 h intervienne le plus tôt possible, parmi les premières formations, pour permettre au projet de mûrir dans sa cohérence. *"Il s'agit bien d'un moment de réflexion et de recul dans la construction de son projet. Un temps de réflexion pour lever la tête du guidon pendant lequel le porteur de projet adopte la posture de chef d'entreprise"*, décrit Magalie Lemoine.

Grâce au groupe

Si les stagiaires reçoivent des informations sur les étapes de l'installation, les formalités administratives, les risques entourant l'activité (sanitaire, économique...), une grande partie de la formation engage les stagiaires dans une réflexion sur leurs attentes personnelles, professionnelles, familiales et sociales, compatibles avec leur projet d'entrepreneuriat. *"Pour qu'il n'y ait pas de décrochage une fois l'installation*

Se former ? Une nécessité !

Tout juste diplômé et à peine installé, Florent Morin pense déjà à aller se former. "Une nécessité", estime le jeune producteur de lait, qui a apprécié les apports du parcours à l'installation, notamment sur le volet économique.

Même s'il n'est pas fils d'agriculteurs, Florent Morin n'a jamais été très éloigné du milieu ! "Mes grands-parents et mon oncle étaient paysans. Et tout petit déjà, j'avais envie de faire ce métier moi aussi". Il se dote d'abord d'une solide formation, en intégrant l'ESA d'Angers où, après un tronc commun, il se spécialise en productions animales puis en stratégie d'entreprise. "Mes nombreux stages ont confirmé mon envie d'être agriculteur. Mais pas tout seul !"

Début 2017, son mémoire de fin d'études le ramène en Bretagne où, avec Triskalia, il planche sur l'optimisation technico-économique des exploitations laitières. Diplôme d'ingénieur en poche, il est embauché dans la foulée par la coopérative pour assurer le suivi des fermes de référence et tester des systèmes innovants dans le cadre de Triskalia innovation, avant qu'il ne s'installe comme agriculteur au 1^{er} janvier dernier. "Une décision mûrement réfléchie, affirme l'éleveur. Mon oncle partait en retraite, j'ai fait le choix de le remplacer dans le Gaec".

Six associés

Avec 300 ha, 200 laitières, un atelier volailles et du porc à l'engraissement, le Gaec des trois villages, à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (29), compte six associés. "À l'origine, dans les années 90, ce sont trois voisins qui ont regroupé leurs exploitations", indique Florent Morin. Aujourd'hui, nous sommes deux jeunes de moins de 30 ans et quatre associés autour de la cinquantaine". Si chacun a ses responsabilités au sein de la structure, tous sont polyvalents et capables d'assurer tous les postes lors des week-ends ou des congés.

"C'est l'un des aspects qui m'a fait choisir le Gaec plutôt qu'une installation en individuel, reconnaît le jeune éleveur. Les contraintes sont



> Installé au 1^{er} janvier dernier après une formation d'ingénieur en agriculture, Florent Morin a succédé à son oncle au sein d'un Gaec à six associés, à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (29).

très fortes en production laitière ! Je n'avais pas envie d'être 24 heures sur 24". Autre avantage, et non des moindres, le Gaec lui permet d'acquérir les compétences qui lui manquent, "notamment sur le volet technique. Dans le contexte actuel, un jeune n'a pas le droit à l'erreur ! Mes associés sont expérimentés, ils me transmettent leurs savoirs".

Un œil extérieur

Une fois prise la décision de succéder à son oncle au sein du Gaec, Florent Morin mène de front son activité salariée et son parcours à l'installation. "J'étais basé à Landerneau, pas très loin de la ferme. J'en ai profité pour prendre mes rendez-vous en fin de journée. Et j'ai pris des congés pour suivre les formations". Lors du stage 21 heures, ils se retrouvent à une quinzaine au centre de formation de Saint-Ségal, "avec des projets plus ou moins aboutis, selon les jeunes". Si la première journée fait le point sur les aspects administratifs, avec un témoignage de jeune récemment installé, l'intervention d'un économiste, le second jour, le passionné. "Il nous a fait un point sur les marchés laitiers, la conjoncture, le contexte mondial... C'est important d'avoir tout ça en tête pour savoir

de quoi il en retourne". La gestion des risques est également évoquée. "Un élément capital pour gérer une entreprise aujourd'hui". Le dernier jour est l'occasion, pour chacun des candidats à l'installation, de présenter son projet. "Les intervenants nous mettent au pied du mur, en le remettant en cause de façon constructive et en nous poussant dans nos retranchements". Un œil extérieur "qui nous oblige à nous poser les bonnes questions".

Vient ensuite le stage prévisionnel, qui permet à chacun d'affiner son projet et de s'approprier ses chiffres. "J'avais déjà pas mal avancé, en rencontrant le comptable trois ou quatre fois", explique Florent, étonné de voir qu'à ce stade de leur démarche d'installation, certains candidats ne s'y sont toujours pas plongés. Marges brutes, EBE, revenu net... sont passés à la moulinette. "Le stage permet de vérifier la viabilité du projet à quatre ans". Puis vient la présentation devant le jury, "encore des regards extérieurs" qu'il a bien appréciés.

En apprendre toujours plus

"Le métier change". Curieux, Florent Morin est avide d'en apprendre toujours plus. "Je fais partie de deux groupes lait, un avec ma laiterie, Even, et le BTPL, l'autre avec Triskalia, où j'ai intégré le réseau des fermes de référence au sein d'un groupe GIEE". Il épluche aussi les catalogues de formation de la chambre d'agriculture, d'Even ou de sa coopérative d'insémination Évolution. "Les formations techniques m'intéressent". Une façon de faire évoluer ses pratiques, "mais à la condition que ça apporte un réel gain économique". Et sur la ferme, les projets ne manquent pas. "Dans l'idéal, il faudrait regrouper les animaux sur un seul site afin d'optimiser l'outil de travail pour pérenniser l'exploitation et préparer le renouvellement des générations. Et nous avons commencé à réfléchir à un projet de microméthanisation".

Chantal Pape

Un œil extérieur "qui nous oblige à nous poser les bonnes questions"

"Garder du lien avec l'extérieur"



> Charles Fossé conjugue engagement professionnel et personnel, une nécessité pour son équilibre.

Installé avec son beau-frère Olivier Blin depuis 2015 en production laitière bio à Langon (35), Charles Fossé conjugue vie professionnelle, sociale et investissement personnel. Une nécessité pour le jeune homme qui souhaite "garder du lien avec l'extérieur".

Le Gaec des Vallons à Langon est situé sur le site classé des Corbinières et offre à ce titre un cadre de travail dans un bel écrin de verdure, au bord de la Vilaine. L'exploitation compte deux associés et un salarié en contrat professionnel en alternance. 80 vaches laitières constituent le troupeau pour une production de 500 000 l de lait, sur 140 ha. Avec un atelier de volailles de chair de 915 m².

Le parcours de Charles Fossé est un peu atypique car plus jeune, "je n'avais pas du tout comme perspective de m'installer un jour", confie le jeune éleveur. Il passe un BTS en génie civil et travaille dans une entreprise de nettoyage, dont il deviendra co-gérant. "Mais un jour, j'ai eu envie de faire autre chose", explique Charles. Un retour aux sources en somme, qui l'amènera à une réorientation vers des études agricoles. Pour autant, il gardera de cette expérience hors agriculture, non seulement des compétences, mais aussi l'envie de "conserver une vie sociale, pouvoir prendre des congés...".

Une organisation bien rôdée

Alors concrètement, comment s'organise le Gaec sur l'exploitation? "Pour les travaux aux champs, on ne fait que la fenaison, sinon on est en Cuma intégrale et on passe par une ETA pour les récoltes", indique Charles. Responsable installation depuis 2016 chez les JA 35, il est devenu secrétaire général du syndicat depuis mars dernier et est élu

à la mairie de sa commune. De son côté, son associé, Olivier, est administrateur du Crédit agricole et membre de l'association des parents d'élèves. "On s'était mis d'accord dès le départ pour trouver un fonctionnement qui nous convienne", poursuit Charles, qui consacre une soirée par semaine en moyenne aux réunions en mairie et une journée par semaine pour le syndicalisme. Pour les congés, les deux agriculteurs s'accordent un week-end sur deux et trois semaines par an, deux en été et une en hiver. Pour les remplacements, le Gaec s'appuie soit sur l'apprenti ou le service de remplacement. Et pour gérer cette organisation, les deux hommes ont fait le choix d'un agenda partagé.

Sortir de l'exploitation

"Les jeunes sont très accompagnés pendant le parcours à l'installation, mais une fois qu'ils sont dans la vie active, on ne sait pas ce qu'ils deviennent", regrette Charles. C'est d'ailleurs pour cela que les JA 35 avaient organisé en 2016 une journée post-installation sur le thème "Aujourd'hui, je fais le point", pour faire ressortir les jeunes de leurs exploitations. Une journée de ce type sera organisée en fin d'année, sur le thème de la nécessité de l'ouverture aux réseaux. Avec pour objectif de souligner l'importance de bien différencier vie privée/professionnelle, et d'amener les jeunes à s'interroger sur le fait d'être ouvert sur l'extérieur, de ne pas rester seul sur son exploitation, d'avoir des relations... "Quand on commence, on a tendance à être la tête dans le guidon car il y a tout à mettre en place. Pourtant, c'est important de se prévoir des jours de disponibilités pour se former ou faire autre chose car une fois qu'on a un rythme, c'est difficile de s'en détacher", conclut Charles Fossé.

Arnaud Marlet

Monter en compétences après l'installation

Sortir de sa ferme et renforcer ses compétences sont indispensables pour le nouvel agriculteur afin de garder du recul. Le monde agricole est riche de propositions. Le tout est de trouver celle qui convient.

L'installation est la fin d'un parcours dense et le début, pour certains, d'un nouveau cadre de vie. Les jeunes installés ressentent le besoin et l'envie de se consacrer pleinement à la production. Or, il est utile, d'aller se ressourcer ailleurs afin d'entretenir et d'améliorer ses connaissances et compétences.

Certains territoires organisent des rencontres de nouveaux installés. C'est l'occasion de retrouver des personnes avec qui on s'est formé pendant le parcours à l'installation. Lors de ces réunions, des besoins communs (que ce soit dans la même filière ou non) peuvent être exprimés. Cela peut déboucher sur la conception de formations adaptées à la problématique des nouveaux chefs d'entreprise ou encore à la création de collectifs.

Lors d'une installation aidée, le conseiller d'entreprise qui a accompagné le dossier donne rendez-vous au nouvel installé un an après le démarrage. C'est le moment d'identifier s'il y a des besoins spécifiques et d'orienter vers des formations ou d'autres types de ressources adaptées.

Les JA (jeunes agriculteurs) proposent aussi au sein de leur réseau des actions. Les groupes de développement sont aussi une modalité pour trouver des réponses sur l'organisation du travail, la gestion, les pratiques d'élevage ou les techniques de cultures. Il en existe une multitude sur tout le territoire breton.

Vivea participe au financement des formations. Tout agriculteur a droit à 2 000 €/an pour se former, soit plusieurs journées suivant les thématiques. Il existe aussi un crédit d'impôts formation et une aide pour faire appel au service de remplacement.